



**51ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Népal**

Genève, le 21 janvier 2026

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue les efforts déployés par le Népal notamment à travers la révision de sa Constitution et l'évolution progressive des droits des femmes, des enfants et des personnes LGBTQI+.

Dans un esprit de dialogue constructif, nous souhaitons formuler les recommandations suivantes :

1. Renforcer la protection des femmes contre toutes les formes de violence fondées sur le genre et abroger le délai de prescription de 2 ans prévu pour le signalement des cas de viol
2. Adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale
3. Garantir le respect de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en veillant à ce que les journalistes, les militants et la société civile puissent exercer leurs droits sans crainte de poursuites, de harcèlement ou de surveillance.

Je vous remercie.